



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

11 mai 2022

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, GUEUDER, MERLIOT, BELLON, LE BOUILLE, MULLER, JEHANNO, DEVOS, RAIMBAULT, SALMON, SENEZ, LEMASSON, RUIZ, GOBILLOT, BORG, KROEMER, DAROUX (représentant M. SY)

Etaient Excusés : MM. SY (représenté par M. DAROUX),

La réunion s'est tenue en présentiel et en visioconférence. Certains votes ont eu lieu à main levée, d'autres à bulletin secret via la plateforme quizzbox.

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

17 membres sur 17 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. Approbation des PV des Comités Directeurs des 16 mars et 5 avril 2022

Les membres du Comité Directeur approuvent les procès-verbaux des réunions du Comité Directeur des 16 mars et 5 avril 2022.

2. Groupe « Composition et Stabilité des effectifs »

Mathieu DESVALOIS présente aux membres du Comité Directeur les résultats de l'enquête menée auprès des clubs sur les mesures proposées par le groupe « Composition et stabilité des effectifs ». Des discussions sont engagées entre les membres du Comité Directeur sur l'opportunité de réaliser ou non ces réformes.

Il est ensuite proposé au vote du Comité Directeur les résolutions suivantes :

1 - PRO B : Etes-vous favorables à la réforme de la contribution formation ?

- ✓ fin des 100K euros pour les clubs sans CFA
- ✓ Passage du joueur en Post formation à U24
- ✓ Abondement de 10 K€ de tous les clubs de PRO B dans une caisse de péréquation
- ✓ Reversement au prorata des minutes jouées par les JFL U24 sur la saison régulière

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 17 membres

Voix totales : 17

Voix exprimées : 16

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants. Elle sera applicable à compter de la saison 2023/2024.

2 - PRO B : Etes-vous favorables au dispositif complémentaire centre de formation ?

- ✓ Paiement d'un droit de 50K euros par club si absence de centre de formation agréé à la fin de l'année 1
- ✓ Rétrogradation si absence de centre de formation agréé au 30 juin de l'année 2
- ✓ Reversement égalitaire pour tous les clubs de PRO B disposant d'un centre de formation agréé

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 17 membres

Voix totales : 17

Voix exprimées : 17

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

La résolution est adoptée à l'unanimité des votants. Elle sera applicable à compter de la saison 2023/2024.

3 - BETCLIC ET PRO B : Etes-vous favorables à l'augmentation du nombre de contrats professionnels minimums dans chaque division (8 à 9 en PRO B et 9 à 10 en Betcllic Elite) ?

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 17 membres

Voix totales : 17

Voix exprimées : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 0 voix

La résolution est adoptée à la majorité des votants. Elle sera applicable à compter de la saison 2023/2024.

4 - BETCLIC : Etes-vous favorables à une diminution du nombre de JNFL extra-communautaire de 4 à 3 sur la feuille de marque ?

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 17 membres

Voix totales : 17
Voix exprimées : 16

Pour : 7 voix
Contre : 9 voix
Abstention : 1 voix

La résolution est rejetée.

5 - BETCLIC : Etes-vous favorables à un droit financier complémentaire pour la qualification d'un joueur extra-communautaire supplémentaire à partir du maximum autorisé sur la FDM ?

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 17 membres
Voix totales : 17
Voix exprimées : 16

Pour : 4 voix
Contre : 12 voix
Abstention : 1 voix

La résolution est rejetée.

6 - BETCLIC : Etes-vous favorables à une augmentation du nombre de JFL dans les effectifs (4 à 5) ?

- Le Président donne le résultat du vote :

Votants : 17 membres
Voix totales : 17
Voix exprimées : 15

Pour : 4 voix
Contre : 11 voix
Abstention : 2 voix

La résolution est rejetée.

3. Calendrier 22/23

Djilali MEZIANE présente aux membres du Comité Directeur les projets de calendrier 2022/2023 des championnats de Betclik Elite et de PRO B.

Les membres du Comité Directeur approuvent ces calendriers. Ceux-ci seront envoyés aux clubs dans les prochains jours.

4. Arbitrage

Djilali MEZIANE présente au Comité Directeur les nouveaux cas d'utilisation de l'outil vidéo – IRS souhaités par le groupe de travail sur l'arbitrage vidéo, à compter de la saison 2022/2023. Ceux-ci figurent dans le document ci-après :



UTILISATION DE L'OUTIL VIDEO – IRS

2022 - 2023



SITUATIONS	SITUATION DE BAGARRE	TIREUR DE LANCER FRANC	2 PTS OU 3 PTS	FAUTES SIFFLÉES 2 OU 3 LF	FAUTES ANTISPORTIVE	VIOLATION DU CHRONOMÈTRE DE TIR (24/14)	CORRECTION DU TEMPS DE JEU	FIN DE PÉRIODE TIR AU BUZZER
QT1	10'	10'	10'	10'	10'			0'
QT2	10'	10'	10'	10'	10'			0'
QT3	10'	10'	10'	10'	10'			0'
QT4	10'	10'	10'	10'	10'	2'	2'	0'
PROL	5'	5'	5'	5'	5'	5'	5'	0'

25

Le Comité Directeur approuve ces évolutions avec une période d'essai d'une saison sportive. En cas de recours abusif à l'outil vidéo – IRS, le Comité Directeur se réserve le droit de limiter l'usage de ce dernier.

5. Commission Juridique, de Discipline et des Règlements (CJDR) : Désignation d'un nouveau membre

Il est proposé au Comité Directeur l'intégration au sein de la CJDR de M. Kevin MAVUNGU, actuellement avocat au sein du cabinet Ekilibre Avocat, cabinet spécialisé en droit du sport.

Les membres du Comité Directeur valident cette nomination.

6. Organisation d'une Assemblée Générale

Par courrier du 19 avril 2022, 10 membres du Comité Directeur ont sollicité le Président de la LNB quant à la tenue d'une Assemblée Générale d'ici la fin de saison afin qu'il soit statué sur la levée ou non des suspensions des mesures 1, 2, 13 et 17 du plan stratégique prononcées par l'Assemblée Générale LNB du 27 mai 2020.

Des discussions ont lieu sur la nécessité d'organiser ou non cette Assemblée Générale.

Le Comité Directeur décide d'organiser une Assemblée Générale le 31 mai 2022 à partir de 10h30 au sein des locaux de la Ligue Nationale de Basket afin de statuer sur la levée ou non des suspensions susvisées.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**